

COMPTE RENDU de la réunion ordinaire du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue par vidéoconférence, le **mercredi 10 mars 2021 à 18 h.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller, président du CCS

Monsieur Jean-Yves Héroux, citoyen

Monsieur William Laing, citoyen

Monsieur Jean Lanciault, directeur, Service de l'ingénierie

Monsieur Francis Leblanc, directeur, Service des travaux publics

Madame Ginette Simard-Poirier, citoyenne

Monsieur Louis Toner, conseiller

Monsieur Michel Poirier, greffier adjoint

Formant le quorum requis par le règlement 1194 sous la présidence du conseiller monsieur Jean-Pierre Brault.

2021-006-A

OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion débute à 18 h.

2021-007-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire est adopté tel quel.

2021-009-R

RUES POUDRETTE ET DE LOUISBOURG - STATIONNEMENT – 2020-01635

ATTENDU la demande reçue par les citoyens des rues Poudrette et de Louisbourg afin que la Ville de Mont-Saint-Hilaire règlemente le stationnement sur rue;

ATTENDU QUE le comité a recommandé au conseil d'interdire le stationnement sur certaines parties de ces rues, de le permettre aux détenteurs d'une vignette pour la période comprise entre le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre;

ATTENDU QUE ce conseil a approuvé cette recommandation;

ATTENDU QUE les résidents de la rue Poudrette ont formulé une demande au comité afin de reconsidérer la recommandation puisque selon eux, celle-ci ne répond pas aux besoins des résidents;

ATTENDU QUE le comité était d'avis qu'il y aurait lieu de mettre en place les mesures prévues à la recommandation 2021-002-R afin d'en valider les bienfaits;

ATTENDU QUE cette recommandation du comité n'a pas été approuvée par le conseil municipal qui retourne le dossier au comité afin de statuer sur la demande de révision;

ATTENDU QUE les résidents recommandent d'interdire le stationnement des deux côtés des rues Poudrette et de Louisbourg pour la période comprise entre le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre, mais que le stationnement soit permis aux détenteurs d'une vignette;

ATTENDU QU'un des membres du comité a rencontré le représentant des résidents afin que soit formulée une recommandation qui rencontre les préoccupations des résidents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu de recommander au conseil d'abroger les recommandations 2020-057-R et 2021-002-R et de les remplacer par celle-ci, soit d'interdire le stationnement des deux côtés des rues Poudrette et de Louisbourg pour la période entre le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre, du lundi au vendredi, de 17 h à 22 h, et du samedi et dimanche, de 10 h à 17 h, sauf le stationnement permis aux détenteurs d'une vignette.

Que cette interdiction soit comprise entre la ligne de lot séparant les résidences sises au 200 et 210, rue Poudrette jusqu'à la rue Forest et du début de la courbe face au 201, rue Poudrette jusqu'à la rue Forest.

Qu'une section de la rue Poudrette soit interdite au stationnement en tout temps, soit dans la courbe face au 201, rue Poudrette.

Il est également recommandé au conseil qu'une affiche soit installée à proximité avisant les automobilistes que le stationnement est permis sur le terrain de l'école secondaire Ozias-Leduc.

2021-008-A

RUE CHAPLEAU - DOS D'ÂNE - 2020-02226

ATTENDU la demande reçue par un résident de la rue Chapleau qui demande de procéder à l'installation d'une mesure de dos d'âne près du parc Chapleau;

ATTENDU QUE la rue Chapleau a fait l'objet de nombreuses demandes et que les études de circulation ont déjà été effectuées;

ATTENDU QUE le comité recommande habituellement l'installation de ce type d'atténuation de vitesse près des parcs, terrains de jeu et cours d'école;

ATTENDU toutefois que l'accès au parc Chapleau est situé dans une courbe à 90 degrés;

ATTENDU QU'il est proposé que le Service des travaux publics et le Service de l'ingénierie évaluent la faisabilité de l'installation d'une mesure d'atténuation de vitesse de type dos d'âne près du parc Chapleau selon les règles établies par le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE cette évaluation sera faite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu de recommander au conseil de reporter l'étude de la présente demande à une prochaine rencontre du comité.

2021-010-R

MARQUAGE DU RÉSEAU CYCLABLE - 2020-02294

ATTENDU la demande reçue afin que soit bien identifié par du marquage au sol le réseau cyclable de la Ville;

ATTENDU QUE selon le requérant, certaines rues où le marquage pourrait être amélioré seraient les suivantes: rues Sainte-Anne, Radisson, des Plateaux, montée des Trente, de l'Atlantique, cours de la Raffinerie, du Centre-Civique et boulevard Honorius-Charbonneau;

ATTENDU QUE le Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement est actuellement en train de mettre à jour le plan directeur des pistes cyclables de la ville;

ATTENDU QUE les membres du comité considèrent que la demande du requérant devrait être acheminée à ce Service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu de recommander au conseil d'acheminer la demande du requérant au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement afin qu'elle soit traitée dans le cadre de l'évaluation du plan directeur des pistes cyclables.

2021-011-R

RUE BELVAL - INTERSECTION BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER - TRAVERSE PIÉTONNIÈRE - 2020-02316

ATTENDU la demande transférée par le service de police suite à la réception d'une demande d'une résidente de Mont-Saint-Hilaire qui soulève des questions relatives à la sécurité de l'intersection de la rue Belval et du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier où traverser le boulevard n'est pas sécuritaire pour les piétons et pour les automobilistes;

ATTENDU QUE selon la requérante, plusieurs automobilistes s'agglutinent dans le terre-plein central afin d'effectuer des manoeuvres de virage rendant ainsi la traverse pour les piétons et les cyclistes dangereuse;

ATTENDU QU'un nouveau commerce aura pignon sur rue prochainement sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier qui, de l'avis du comité, aura une incidence sur la circulation automobile dans le secteur;

ATTENDU QUE le comité est au fait que le ministère des Transports du Québec a mis sur pied un comité en charge d'évaluer les voies de traverse dudit boulevard en vue d'un projet futur d'urbanisation de la route 116;

ATTENDU QUE l'intersection sous étude a fait l'objet de plusieurs demandes auprès dudit comité;

ATTENDU QUE le directeur du Service de l'ingénierie a proposé de prendre en charge cette demande et de s'adresser au comité ci-haut décrit du ministère des Transports afin de vérifier si des projets d'aménagement de cette intersection sont prévus par ledit ministère;

ATTENDU QU'il est recommandé que soit vérifiée la possibilité de relocaliser l'Abribus située à l'intersection de la rue Belval et du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier afin qu'il soit déplacé vers le côté ouest de l'intersection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement recommandé que le directeur du Service de l'ingénierie prenne en charge cette demande et s'adresse au comité ci-haut décrit du ministère des Transports du Québec afin de vérifier si des projets d'aménagement de cette intersection sont prévus par ledit ministère.

Il est également recommandé que soit vérifiée la possibilité de relocaliser l'Abribus située à l'intersection de la rue Belval et du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier afin qu'il soit déplacé vers le côté ouest de l'intersection;

2021-012-R

ÉCOLE AU-FIL-DE-L'EAU - STATIONNEMENT ET DÉBARCADÈRE - 2020-02352

ATTENDU la demande reçue par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent concernant la situation du débarcadère scolaire à l'école Au-Fil-de-l'Eau aménagée sur la rue Provencher;

ATTENDU QUE selon le service de police, les parents stationnent leur véhicule dans le débarcadère pour autobus pour y déposer leur enfant;

ATTENDU QU'il est également noté que d'autres enfants sont débarqués de l'autre côté de la rue et traversent celle-ci pour accéder à la cour de l'école, se faufilant entre les véhicules et les autobus immobilisés sur la chaussée;

ATTENDU QU'il est recommandé par le service de police que la Ville procède au réaménagement des zones de stationnement sur la rue Provencher puisqu'il n'y a actuellement que 5 à 7 véhicules de parents qui peuvent s'immobiliser à cet endroit;

ATTENDU QUE le comité est d'avis qu'il est impossible d'aménager de nouveaux espaces réservés au stationnement vu la configuration de la rue et de l'étroitesse de la section où est envisagé l'ajout de stationnements supplémentaires;

ATTENDU par contre qu'actuellement l'immobilisation des véhicules dans le débarcadère est d'une durée de 10 minutes;

ATTENDU QUE le but premier de ce débarcadère est l'immobilisation des véhicules, déposer les enfants sur le trottoir et quitter;

ATTENDU QU'un débarcadère similaire a été aménagé à l'école de l'Aquarelle où la période permise d'immobilisation est de 30 secondes;

ATTENDU QUE cette manière de faire fonctionne très bien à cette école;

ATTENDU QU'il y aurait lieu d'harmoniser les durées prévues aux débarcadères scolaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu de recommander au conseil de réduire la durée maximale d'arrêt permis au débarcadère scolaire aménagé sur la rue Provencher de 10 minutes à 30 secondes.

Il est également unanimement résolu de recommander au conseil de ne pas donner suite à la demande pour l'ajout de places de stationnement sur la rue Provencher.

2021-013-R

CHEMIN DES PATRIOTES SUD (MONTÉE DES TRENTE) - TROTTOIR - 2021-00002

ATTENDU la demande d'une résidente de la montée des Trente qui attire l'attention du comité quant au secteur de la montée des Trente et du chemin des Patriotes Sud;

ATTENDU QUE dans sa demande, la requérante mentionne que pour se rendre au Vieux Village, il n'existe aucun trottoir sur un côté du chemin des Patriotes Sud, obligeant ainsi les gens à traverser ce chemin à l'intersection de la montée des Trente pour accéder au trottoir qui s'y trouve;

ATTENDU QU'à cette intersection, il n'y a aucun feu de circulation, pour piéton ou de traverse piétonnière aménagée;

ATTENDU QU'à l'intersection de la rue Raymond-Dupuis, il est possible de traverser le chemin des Patriotes Sud au feu de circulation, mais qu'il n'y a aucun feu protégé pour les piétons;

ATTENDU QUE le comité avait déjà suggéré au conseil dans le cadre de la recommandation 2018-052-R d'inscrire dans les projets triennaux d'immobilisations, la réalisation d'un trottoir reliant la rue Grenier jusqu'à la montée des Trente sur le chemin des Patriotes Sud;

ATTENDU QUE le conseil avait approuvé cette recommandation;

ATTENDU QUE ce projet n'est pas inclus dans le PTI 2020-2021-2022;

ATTENDU QUE pour promouvoir la mobilité active, les membres du comité sont d'avis du bien-fondé de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu de recommander au conseil que le projet d'aménagement d'un trottoir reliant les rues Grenier à la montée des Trente, sur le chemin des Patriotes Sud, soit considéré comme projet futur à inscrire au plan triennal d'immobilisations de la Ville.

Il est également unanimement recommandé que le secrétaire du comité vérifie auprès du ministère des Transports du Québec la possibilité de procéder à l'installation de feux de traverse de piétons sécurisés à l'intersection de la rue Raymond-Dupuis et du chemin des Patriotes Sud, ainsi qu'à l'intersection de la rue Messier et du chemin des Patriotes Nord.

2021-014-R

BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER - PIÉTONS ET PISTE CYCLABLE - 2021-00069

ATTENDU la demande reçue par le comité afin que la Ville de Mont-Saint-Hilaire puisse entreprendre des travaux de réaménagement et d'urbanisation de la route 116;

ATTENDU QUE selon le requérant, la partie nord de la route 116 est mal entretenue en hiver, que l'accotement de la chaussée n'est pas asphalté et que la circulation en vélo ou à pied est périlleuse;

ATTENDU QUE selon le requérant, il serait bien que les accotements de la route 116, entre les rues Lavoie et Nadeau, soient bien entretenus et bien aménagés;

ATTENDU QUE sur la partie sud, un trottoir et une portion de la piste cyclable ont été aménagés et qu'il est dans les projets de la Ville de poursuivre l'aménagement du trottoir en direction est;

ATTENDU QUE les membres du comité ont été avisés de l'existence d'un projet à être réalisé par EXO (réseau de transport) sur la route 116 en direction ouest;

ATTENDU QUE la route 116 est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la Ville attend toujours dudit ministère l'annonce du réaménagement et de l'urbanisation de la route 116 à Mont-Saint-Hilaire;

ATTENDU QUE le comité est d'avis qu'un aménagement plus sécuritaire de la route 116, entre la Grande Allée et la rue Nadeau, serait viable pour tous, mais qu'à l'heure actuelle, il est difficile de recommander au conseil d'entreprendre de grands travaux ne connaissant pas les projets du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU la réalisation du projet immobilier à l'ancien camping Laurier qui risque d'avoir un impact sur la route 116;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu de ne pas donner suite à la présente demande.

2021-009-A

RUE DES CHEMINOTS - INTERSECTION RUE DE L'ATLANTIQUE - AJOUT D'UN PANNEAU D'ARRÊT - 2021-00073

ATTENDU la demande reçue par le comité afin que soit procédé à l'installation de deux panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue des Cheminots, à l'intersection de la rue de l'Atlantique;

ATTENDU QUE pour justifier cette demande, la requérante mentionne que les véhicules circulant sur la rue des Cheminots le font à une vitesse très dangereuse, que la rue des Cheminots est une rue passante et largement utilisée par les piétons, cyclistes, coureurs et enfants;

ATTENDU QUE pour recommander au conseil l'installation desdits panneaux, une étude de la circulation (comptage) doit être effectuée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu de reporter l'étude de la présente demande à une prochaine rencontre du comité afin d'obtenir les résultats d'une étude de circulation de la rue des Cheminots.

Le comité suggère que les plaques de comptage soient installées face au 796 et face au 803, rue des Cheminots, et ce, dans les deux directions.

2021-015-R

RUE SAINT-CHARLES - INTERSECTION RUE SAINT-HIPPOLYTE - ATTÉNUATION DE VITESSE - 2021-00104

ATTENDU la demande reçue par une résidente de la rue Saint-Charles qui demande au comité de recommander au conseil l'installation d'une mesure d'atténuation de vitesse de type dos d'âne sur la rue Saint-Charles;

ATTENDU QUE subsidiairement, si cette demande n'était pas retenue, d'inscrire la rue Saint-Charles à titre de rue pouvant bénéficier du projet à venir « Dans ma rue, on joue! » actuellement en préparation;

ATTENDU QUE lors des travaux d'installation du passage piétonnier sur le chemin des Patriotes Nord, près de la rue Saint-Charles, une étude par comptage avait été réalisée afin de connaître le débit de circulation sur cette rue. Il a été constaté un faible débit de circulation et le respect des limites de vitesse imposées sur cette rue;

ATTENDU QUE suite à l'aménagement de la traverse piétonnière sur le chemin des Patriotes Nord, la circulation sur la rue Saint-Charles se fait en sens unique du chemin des Patriotes vers la rue Saint-Hippolyte;

ATTENDU QUE deux avancées de trottoir ont été aménagées à cet endroit pour réduire la vitesse des automobilistes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu de recommander au conseil de ne pas donner suite à la demande d'installation d'une mesure d'atténuation de vitesse de type dos d'âne sur la rue Saint-Charles, mais de considérer pour analyse la rue Saint-Charles à titre de rue où le jeu libre serait permis, et ce, lorsque le règlement concernant ce projet entrera en vigueur.

2021-016-R

CHEMIN DE LA MONTAGNE SIGNALISATION (CHEVREUILS) - 2021-00130

ATTENDU la demande reçue afin que soit procédé à l'installation de panneaux indiquant la présence de chevreuils aux abords du chemin de la Montagne;

ATTENDU QUE selon le requérant, ce dernier est régulièrement témoin de chevreuils qui traversent le chemin;

ATTENDU QU'une des causes de la présence des chevreuils sur la voie publique est la présence de motoneiges dans le secteur selon le requérant;

ATTENDU QUE le comité est d'avis que ce type de panneau pourrait être installé sur le chemin de la Montagne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu de recommander au conseil de donner suite à la demande et de procéder à l'installation de panneaux indiquant la présence de chevreuils sur le chemin de la Montagne, panneaux à être installés dans la courbe près du 854, chemin de la Montagne.

2021-010-A

RUE PLANTE - NON-RESPECT DE LA LIMITE DE VITESSE - 2021-00240

ATTENDU la demande reçue par un résident de la rue Plante qui fait part d'un problème de vitesse et d'achalandage sur la rue Plante, qui est une rue dont la limite de vitesse est établie à 40 km/h;

ATTENDU QUE selon le requérant, pour éviter la signalisation des rues avoisinantes, de nombreux automobilistes utilisent la rue Plante pour accéder à leur résidence ou à la gare;

ATTENDU QUE selon le requérant, 85 % des automobilistes circulent au-delà de la limite permise;

ATTENDU QUE le comité a à deux reprises recommandé à ce qu'une demande soit adressée à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent afin de procéder à la surveillance de cette rue;

ATTENDU QU'afin de déterminer si des mesures d'atténuation de vitesse devraient être installées sur la rue Plante, une analyse de circulation doit être réalisée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu de reporter l'étude de la présente demande à une prochaine rencontre du comité de circulation afin que les membres puissent bénéficier des résultats de l'analyse de la circulation.

2021-017-R

BOULEVARD HONORIUS-CHARBONNEAU - SIGNALISATION - 2021-00298

ATTENDU la demande reçue par le comité afin que la Ville intervienne et oblige les automobilistes quittant le stationnement de l'édifice commercial situé au 345, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (Maxi) de tourner à droite sur le boulevard Honorius-Charbonneau;

ATTENDU QUE selon la requérante, plusieurs véhicules quittant le stationnement procèdent à une manœuvre de virage à gauche sur le boulevard Honorius-Charbonneau et considérant la configuration des lieux, les véhicules circulent de manière peu organisée;

ATTENDU QUE selon la requérante, une autre sortie située à l'arrière du centre commercial est possible vers le boulevard Honorius-Charbonneau et permettrait un virage à gauche;

ATTENDU QUE l'accès arrière au centre commercial est bien souvent utilisé par les camions de livraison qui viennent approvisionner les commerces;

ATTENDU QUE de diriger tous les véhicules voulant tourner à gauche sur le boulevard Honorius-Charbonneau, à l'arrière de l'édifice commercial, risque également de causer un problème de circulation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu de recommander au conseil de ne pas donner suite à cette demande.

2021-018-R

RUE RADISSON - STATIONNEMENT - 2021-00299

ATTENDU la demande reçue par un résident de la rue Pineault qui mentionne que plusieurs automobilistes se garent sur la rue Radisson afin de se rendre aux sentiers de la montagne;

ATTENDU QUE selon le requérant, et particulièrement en hiver, plusieurs personnes se stationnent sur le trottoir ou dans les amoncellements de neige aux abords des trottoirs faisant ainsi en sorte que l'accès au trottoir est devenu difficile;

ATTENDU QUE le requérant mentionne qu'il doit à plusieurs reprises contourner les véhicules et marcher dans la rue;

ATTENDU QUE le requérant demande à ce que la Ville installe des balises pour empêcher les véhicules d'empiéter sur le trottoir;

ATTENDU QUE la rue Radisson fera l'objet de travaux de réfection de la chaussée au cours de l'été 2021;

ATTENDU QUE les travaux projetés auront un impact sur la manière de stationner sur la rue Radisson;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu de recommander au conseil de ne pas donner suite à cette demande vu les travaux de réfection de la rue Radisson prévus cette année.

2021-011-A

COURS DE LA RAFFINERIE - ATTÉNUATION DE VITESSE - 2021-00300

ATTENDU la demande reçue par une résidente de la cours de la Raffinerie qui signale un problème de vitesse important des automobilistes sur cette rue et particulièrement face au Centre de la petite enfance;

ATTENDU QUE sera procédé cette année une étude de la circulation sur cours de la Raffinerie afin d'évaluer le problème de vitesse mentionné;

ATTENDU QUE les membres du comité souhaitent pouvoir bénéficier des résultats de cette étude avant de formuler une recommandation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu de reporter l'étude de la présente demande à une prochaine rencontre du comité afin que le comité puisse bénéficier des résultats de l'analyse de circulation à venir prévue pour cette année.

2021-019-R

ÉCOLE PAUL-ÉMILE BORDUAS - CIRCULATION, STATIONNEMENT, NON-RESPECT DE LA SIGNALISATION - 2021-00301

ATTENDU la demande reçue par la direction de l'école Paul-Émile-Borduas ainsi que du conseil d'établissement de ladite école concernant une demande d'intervention de la Ville afin de régler les problèmes de circulation et de sécurité au pourtour de l'école;

ATTENDU QUE dans une lettre reçue et signée par les deux entités, il est mentionné qu'il existe des problèmes de circulation autour de l'école entre 7 h 30 et 8 h le matin et entre 15 h et 15 h 30 l'après-midi;

ATTENDU QUE selon les requérants, ces problèmes de circulation ont lieu à deux endroits, soit à l'intersection des rues Forbin-Janson et Louis-Pasquier ainsi qu'au débarcadère qui longe la rue De Saint-Exupéry;

ATTENDU QUE selon les requérants, ces zones sont problématiques et ils les considèrent dangereuses pour les élèves marcheurs;

ATTENDU QUE suite aux observations faites, le conseil d'établissement et la direction de l'école proposent au conseil les mesures suivantes:

- Présence d'un brigadier scolaire à l'intersection des rues Forbin-Janson et Louis-Pasquier;
- Marquage au sol pour une traverse piétonnière au coin des rues Forbin-Janson et Louis-Pasquier;
- Ajout d'espaces de stationnement dans les rues avoisinantes pour les parents;
- Ajout d'une signalisation indiquant que le stationnement des employés n'est pas une voie de circulation;
- Installation de dos d'âne dans le stationnement;
- Ramassage prioritaire de la neige dans les rues avoisinantes;
- Réimplantation d'un arrêt obligatoire au coin de la rue De Saint-Exupéry et du débarcadère d'autobus;
- Prévoir une présence policière régulière afin que des interventions puissent avoir lieu.

ATTENDU QUE les demandes concernant l'implantation d'un panneau dans le stationnement des employés et celle concernant l'installation de dos d'âne dans ledit stationnement devraient être adressées au Centre de services scolaire des Patriotes puisque c'est ce dernier qui est propriétaire du terrain;

ATTENDU QUE concernant la demande de ramassage prioritaire de la neige dans les rues avoisinantes, le directeur du Service des travaux publics mentionne aux membres du comité que les rues avoisinantes d'une institution scolaire sont déblayées en priorité lors de chutes de neige;

ATTENDU QUE la demande concernant l'installation d'un panneau d'arrêt obligatoire au coin de la rue De Saint-Exupéry et du débarcadère d'autobus a déjà été traitée par le présent comité qui a recommandé au conseil de procéder à son installation;

ATTENDU QUE la demande concernant la présence policière accrue et que des interventions puissent avoir lieu, entre autres, quant à l'émission de billets d'infraction, relève du Service de police Richelieu-Saint-Laurent et que la demande devrait leur être adressée par la direction de l'école;

ATTENDU QUE pour les trois autres demandes, soit celle concernant le brigadier scolaire, le marquage d'une traverse pour piétons et l'ajout de cases de stationnement, les membres du comité sont d'avis de discuter de ces points lors d'une prochaine rencontre du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu de reporter à une prochaine rencontre du comité la demande relative à l'ajout d'un brigadier scolaire, au marquage des espaces de stationnement et à l'ajout d'une traverse piétonnière à l'intersection des rues Forbin-Janson et Louis-Pasquier.

Il est également unanimement résolu de ne pas donner suite aux demandes concernant l'implantation de panneaux dans le stationnement des employés et l'installation d'un dos d'âne dans le stationnement, ces mesures ne relevant pas de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, mais du Centre des services scolaire des Patriotes qui pourra procéder à leur installation sur son propre terrain.

Il est unanimement résolu que la demande concernant une présence policière régulière au pourtour de l'école soit adressée directement à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent par la direction de l'école.

Prendre acte que la demande concernant l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire au coin de la rue De Saint-Exupéry et du débarcadère d'autobus a déjà été traitée par ce comité et que le panneau sera installé sous peu.

Prendre acte que le Service des travaux publics priorise déjà les secteurs d'écoles concernant l'enlèvement de la neige des rues avoisinantes à une institution scolaire.

2021-012-A

RUE FORBIN-JANSON - NON-RESPECT DE LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT INTERDIT FACE À L'ÉCOLE - 2021-00302

ATTENDU la demande reçue par un résident de la rue Magloire-Laflamme qui demande à la Ville d'intervenir afin de faire respecter la signalisation de stationnement interdit face à l'école Paul-Émile-Borduas;

ATTENDU QUE le comité traitera, lors de sa prochaine rencontre, de la demande reçue de la direction de ladite école et de son conseil d'établissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu de reporter l'étude de la présente demande à la prochaine rencontre du comité.

2021-013-A

DÉPART DE MONSIEUR MATHIEU AUCLAIR

Les membres du comité sont avisés de la démission de monsieur Mathieu Auclair à titre de membre citoyen du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Les membres du comité tiennent à remercier monsieur Auclair pour son apport au sein dudit comité.

2021-014-A

LEVÉE DE LA RÉUNION

Tous les points de l'ordre du jour ayant été épuisés, la réunion est levée à 20 h 15.

MICHEL POIRIER, secrétaire du CCS
Services juridiques